



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

techniciens de laboratoire

Question écrite n° 76139

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées de lui préciser l'état actuel des engagements de son prédécesseur, annonçant que la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé (J.O., 5 mars 2002) ferait l'objet de la présentation d'un rapport relatif aux techniciens de laboratoires hospitaliers et aux conducteurs ambulanciers pour classement en catégorie B de la fonction publique hospitalière, « dans un délai de trois mois », soit en fin mai 2002.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76139

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé, famille et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2002, page 2509